

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal d'Ydes

## Vendredi 18 Septembre 2020 à 19h30

**Etaient présents** : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Jean-Pierre BARBET, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Céline BOSSARD, Sophie TOURNADRE.

**Etaient excusés** : Gisèle TERNAT

(Fabienne GARCIA, Pauline BRETOME, Christian MAURIO - Arrivés après 19h30)

**Pouvoir** : Gisèle TERNAT à Isabelle LAURADOUX

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 24 Juillet 2020
3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif – R.P.Q.S. exercice 2019
4. Finances, Artisanat, Commerce, Développement Economique, Communication
  - Décision Modificative n°1 – Budget Général
  - Demande subvention exceptionnelle D.S.I.L. « Dotation Soutien à l'Investissement Local »
  - Acquisitions foncières
  - Admissions en non-valeur
  - Indemnité de gardiennage
  - Fixation de loyers
  - Rapport annuel de la CLECT « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées »
  - Cession d'un véhicule des Services Techniques
5. Administration Générale / Ressources Humaines
  - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
  - Contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024
  - Contrat d'assurance Multirisques / Flotte automobile et Missions collaborateurs
  - Convention de mise à disposition des services de Cybercentre au profit de la C.C.S.A.
  - Gratification des départs en retraite (pension normale) des agents
  - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
6. Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité, Affaires Agricoles
  - Point sur les travaux
  - S.D.E.C. – Eclairages Publics supplémentaires
  - Attribution du marché « Divers petits travaux 2020 »
7. Enfance, Jeunesse, Nouvelles Technologies
  - Révision de la Charte du Conseil Municipal des Jeunes
8. Questions diverses

\*\*\*\*\*

### 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Sophie TOURNADRE, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 16

**Pour** : 16 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2020 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 24 juillet 2020.

Votants : 16

**Pour** : 16 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

*Arrivée de Mme Fabienne GARCIA*

### 3. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF R.P.Q.S. Exercice 2019 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposant, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif,

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Et après présentation du rapport annuel 2019 du RPQS par M. Frédéric DAUCHIER, celui-ci est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants : 17

**Pour** : 17 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

### 4. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

#### ➤ Décision Modificative n°1 – Budget Général (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Après avis favorable de la Commission des Finances et considérant qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2020 du Budget Général en votant des crédits supplémentaires et/ou en procédant à des réajustements de comptes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Général comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Art.-Opérations	Intitulé	Montant	Art.-Opérations	Intitulé	Montant
020-00	Dépenses imprévues	-3 000.00	024-00	Produits des cessions	10 000.00
2111-048	Terrains nus	26 500.00			
2183-127	Matériel de bureau	-0.01			
2184-217	Mobilier	-5 000.00			
2313-211	Constructions	-3 000.00			
2313-1465	Constructions	-10 000.00			
2315-160	Installation, matériel et outillage	0.01			
2315-145	Installation, matériel et outillage	6 500.00			
2315-213	Installation, matériel et outillage	-5 000.00			
2315-1451	Installation, matériel et outillage	-2 000.00			
4581-1451	Opérations investissement	5 000.00			
<b>Total Dépenses</b>		<b>10 000.00</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>10 000.00</b>

Votants : 17

Pour : 17 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Arrivée de Mme Pauline BRETHOMÉ

### ➤ **Demande subvention exceptionnelle D.S.I.L. « Dotation Soutien à l'Investissement Local »**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation qui lui est accordée, il a décidé de solliciter, auprès de la Préfecture du Cantal, une aide financière de l'Etat au titre de la D.S.I.L. – part exceptionnelle 2020-2021, en présentant le dossier de travaux de rénovation et de sécurisation de la Gendarmerie. Le coût de cette opération est estimé à 27 977.95 € H.T., et la subvention se situe à hauteur de 80 % du montant des travaux.

### ➤ **Acquisitions foncières** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature prévue à l'Office Notarial BESSON/SUBERT-BESSON des actes ci-après :

- **Zone Artisanale Nord – Vente de parcelles à la C.C.S.A.**

Le Conseil Municipal est informé de la vente des parcelles ZA 347 (05ha 62a 67ca) et ZA 429 (02ha 96a 14ca), pour l'€ symbolique au profit de la Communauté de Communes Sumène-Artense. Les frais et honoraires seront à la charge de cette dernière.

- **Montfouilloux – Vente de parcelles au Dr Laurent SAKKA**

Le Conseil Municipal est informé de la vente des parcelles ZL 105 (06a 39ca) et ZL 106 (05ca), pour un montant de 291.70 €, au profit du Docteur Laurent SAKKA. Les frais et honoraires seront à la charge de ce dernier.

- **Hôpital Ouest – Acquisition de parcelles appartenant à M. Emiel NAGTZAAM**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AP 460 (02ca), AP 463 (95ca) et AP 464 (74ca) appartenant à M. Emiel NAGTZAAM, pour un montant de 3 420 €. Les frais et honoraires seront à la charge de la Commune.

Votants : 18

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- **Hôpital Ouest – Acquisition de parcelles appartenant à M. Didier BOS et M. Patrick BOS**

Patrick BOS concerné par cette affaire, ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AP 439 (78ca), AP 441 (14ca), AP 443 (01a 26ca) et AP 445 (02ca) appartenant à M. Didier BOS et M. Patrick BOS, pour l'€ symbolique. Les frais et honoraires seront à la charge de la Commune.

Votants : 17

Pour : 17 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- **Zone d'Activités Intercommunale – Pépinière d'entreprise – Vente de parcelles à la C.C.S.A.**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la vente des parcelles C 363 (15a 85ca) et C 366 (1a 60ca), pour l'€ symbolique, au profit de la Communauté de Communes Sumène-Artense. Les frais et honoraires seront à la charge de cette dernière.

Votants : 18

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

### ➤ **Admissions en non-valeur** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des recettes (factures cantine et/ou garderie) d'un montant total de 349.80 € au titre du Budget Général, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Votants : 18

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

## ➤ **Indemnité de gardiennage** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Vu les circulaires ministérielles du 08 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 07 avril 2020, concernant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, et après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser au Père Michel MALVEZIN, Curé de la Paroisse, domicilié à Champs-sur-Tarentaine, une indemnité de gardiennage de l'église d'Ydes-Bourg, d'un montant de 120.97 €.

Votants : 18

**Pour** : 18 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

## ➤ **Fixation de loyers** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

### • **Pôle Prévention Santé**

Vu la signature en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du Pôle Prévention Santé au profit de l'Association Santé Nord Cantal (A.S.N.C.) pour une année, Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à rencontrer les représentants de l'A.S.N.C., afin de faire un point budgétaire du fonctionnement et de déterminer le montant du loyer à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans l'attente, le Conseil Municipal décide de maintenir la mise à disposition à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2020.

Votants : 18

**Pour** : 18 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

### • **Bâtiment ancienne pharmacie de la Mine (ex-Ydéalis)**

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la location du bâtiment ancienne pharmacie de la Mine au profit de Mme Hélène VERDIER, pour l'ouverture d'une friperie. Le loyer est fixé à 350 €/mois hors charges. L'Office Notarial BESSON/SUBERT-BESSON sera chargé de la rédaction du bail commercial correspondant pour une location à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Les frais d'actes notariés seront à la charge de Mme VERDIER.

Votants : 18

**Pour** : 18 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

### • **Appartement à Larnac**

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de louer un appartement à Larnac à Melle Maryline TEIL. Le loyer est fixé à 357 €/mois hors charges.

Votants : 18

**Pour** : 18 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

## **Arrivée de M. Christian MAURIO**

## ➤ **Rapport annuel de la CLECT « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées »**

(Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la Communauté de Communes Sumène-Artense, tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il s'agit de revenir sur les charges concernant l'évaluation en matière d'urbanisme. La CLECT de 2017 prévoyait le coût d'un PLUi et de proratiser les dépenses globales sur une durée moyenne de 5 ans. Le coût d'un PLUi était évalué en moyenne à 18 000 € H.T. par Commune soit :  $18\ 000\ € \times 16 = 288\ 000\ €$  H.T. déduction faite d'une éventuelle subvention au titre de la DGD, une base de 250 000 € sur cinq ans avait été retenue soit 50 000 € par an pour 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Les communes ont donc participé sur deux années (2018 et 2019).

Attendu que le coût global du PLUi est aujourd'hui connu : 235 000 €,

Attendu que le montant de la subvention dans le cadre de la DGD est connu : 166 720 €,

Le Président propose de mettre fin dès cette année 2020 au prélèvement sur les attributions de compensation des coûts du PLUi. La CLECT a été saisie. Ses conclusions prenant la forme d'un rapport ont été arrêtées par la CLECT lors de sa séance du 06 août 2020.

Considérant que le rapport de la CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation ;

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-5 du CGCT, sur les charges financières transférées les concernant ;

Considérant l'avis favorable donné à l'unanimité par la Commission lors de la séance du 6 août 2020 ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 6 août 2020.

Votants : 19

**Pour** : 19 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

➤ **Cession d'un véhicule des Services Techniques** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de reprise du camion benne IVECO hors d'état par le garage JOB, de la Zone Artisanale Nord à Ydes, pour un montant de 1 000 €.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES

➤ **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Conseil Municipal autorise le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin :

- des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Votants : 19

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Par délibération en date du 17 janvier 2020, le Conseil Municipal avait chargé le Centre de Gestion de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire. Le marché actuel avec COLLECTEAM / YVELYN arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Après consultation et analyse des offres, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Cantal a attribué le nouveau marché au groupement d'assureurs COLLECTEAM / YVELYN / EUCARE / ACTE VIE pour les années 2021-2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELYN / EUCARE / ACTE VIE selon les conditions suivantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier :  
*Agents CNRACL : Décès – accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) – incapacité, maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire – maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – maternité, adoption, paternité : 5.45 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt maladie ordinaire*  
*Les agents IRCANTEC ne sont pas concernés par le contrat.*
- à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0.25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Contrat d'assurance Multirisques / Flotte automobile et Missions collaborateurs**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Par délibération en date du 07 décembre 2017, la Commune d'Ydes a souscrit auprès de GROUPAMA, un contrat d'assurance Multirisques (dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique) et Flotte automobile / Missions collaborateurs. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Compte tenu des procédures de mise en concurrence à mettre en place pour le renouvellement dudit contrat, et sur proposition de GROUPAMA, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prolonger, par avenant, la validité des contrats jusqu'au 31 décembre 2021 aux mêmes conditions, avec uniquement évolution de l'indice prévu aux contrats, permettant ainsi la mise en place des procédures de mise en concurrence règlementaires.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Convention de mise à disposition des services de Cybercentre au profit de la C.C.S.A.**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

La Communauté de Communes Sumène-Artense informe la Commune que des ateliers numériques sont développés afin de répondre à l'un des critères de label France Services, et réduire ainsi la fracture numérique.

Un partenariat entre la C.C.S.A et la Mairie d'Ydes est proposé pour la mise en place de ces ateliers numériques. Ces derniers seront dispensés par le Cybercentre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'agent affecté à Cybercentre pour la mise en place de ces ateliers au profit des usagers de la Maison France Services, dont la C.C.S.A. assure la gestion et le fonctionnement.

La durée de cette convention est de 3 ans à compter de la date de la signature. Elle sera reconduite tacitement. Un avenant sera signé chaque année selon le programme annuel présenté.

Pour la saison 2020-2021 (octobre à juin), des ateliers numériques « Découverte de l'ordinateur » (clavier, souris, internet, boîte mail, traitement de texte) et thématiques (smartphone, tablette, réseaux sociaux, visioconférence) seront dispensés entre octobre et juin.

Votants : 19

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

### ➤ **Gratification des départs en retraite (pension normale) des agents** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Guy VIGNAL concerné par cette affaire, ne prend pas part au débat ni au vote.

Vu les départs en retraite normale en 2020 de M. Guy VIGNAL, Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, et de Mme Josiane CHARBONNEL, Agent de Maîtrise,

Considérant la coutume d'attribuer une gratification sous forme de bons d'achats, fixée à 10 € par année d'ancienneté, Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une gratification de 400 € sous forme de bons d'achats à M. Guy VIGNAL (pour ses 40 ans de service au sein de la Mairie d'Ydes) et de 390 € sous forme de bons d'achats à Mme Josiane CHARBONNEL (pour ses 39 ans de service au sein de la Mairie d'Ydes).

Votants : 18

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

### ➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire**

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

DATE	NUMERO	OBJET
11.08.2020	019-2020	Droit de Préemption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. DUBOIS et Mme ROGER au profit de Mme MONGONDY Aurore – 5 Rue Jean Racine
28.08.2020	020-2020	Avenant au contrat Bureau VERITAS – Vérification des installations et équipements techniques (aires de jeux et buts sportifs)
28.08.2020	021-2020	Convention de prestation de service Centre de Gestion du Cantal – Aide au recrutement
03.09.2020	022-2020	Décision annulée
01.09.2020	023-2020	Droit de Préemption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme GIRBES au profit de M. TEIL François – 46 Avenue de la Libération
03.09.2020	024-2020	Droit de Préemption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Consorts LEGUET au profit de M. PIQUET Patrick – 60 Avenue Roger Besse
04.09.2020	025-2020	Droit de Préemption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente BOURDIN Ginette et CHAPUT Arnaud au profit de la S.C.I. DIMI – 3 Place Georges Pompidou
09.09.2020	026-2020	Demande de subvention Dotation Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Part exceptionnelle 2020-2021

## **6. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES**

### ➤ **Point sur les travaux** (Rapporteur : M. René BERGAUD)

#### **A) Marché de voirie 2020**

L'ordre de service a été adressé pour un début de travaux à compter du lundi 07 septembre 2020. Ont été vus les chantiers suivants : la VC de Montoussou (partie haute dans le hameau), l'Impasse de la Libération, la Rue de la Sumène, la Rue de la Font Grande, la Rue de la Font Sainte et le Chemin d'Estaguelles. L'entreprise BOS, mandatée par R.M.C.L., doit débiter les travaux mardi 22 septembre 2020.

#### **B) Marché de mise à niveau des regards EU et EP Avenue Roger Besse**

L'ordre de service a été adressé pour un début de travaux à compter du lundi 07 septembre 2020. Compte tenu de son plan de charge, l'entreprise a prévu d'intervenir semaine 39.

#### **C) Marché divers petits travaux**

- Comme évoqué en Commission des Travaux, plusieurs dossiers sont en attente, aussi, les chantiers suivants ont été regroupés dans une consultation globale.
  - ✓ Le busage d'un fossé rue de la Font Grande
  - ✓ La dépose et repose de bordures Avenue Roger Besse
  - ✓ Le raccordement d'une construction au réseau EU rue Blaise Pascal
  - ✓ La récupération des eaux pluviales rue du Puy de Guéry
- La consultation a été mise en ligne sur la plateforme « achat public » le 31 juillet 2020
- La date limite de remise des offres était fixée au mardi 18 août 2020 à 11h45
- L'ouverture des plis dématérialisée a eu lieu le lundi 31 août 2020 à 17h25. La Commune a reçu une seule proposition, celle de la Société RMCL avec sous-traitant déclaré, la SARL BOS, qui peut s'expliquer par le fait que le volume de travaux est faible, qu'il n'est pas concentré sur un même chantier mais éclaté sur quatre sites différents et qu'il ne justifie pas un déplacement important pour une entreprise extérieure.
- Analyse des offres : Compte tenu qu'il n'y a eu qu'une seule offre, l'analyse a porté sur la vérification des prix, et leur cohérence par rapport au bordereau des prix unitaires. Par ailleurs, il n'y a pas eu de prix anormalement bas. Enfin, les prix indiqués sur le cadre du détail estimatif sont en concordance avec le bordereau des prix unitaires
- Le Département a informé la Commune qu'il ne réaliserait pas les enrobés sur l'Avenue Roger BESSE en 2020, donc les travaux qui étaient prévus sur cette Avenue sont reportés.
- L'estimation des travaux (pour la partie retenue au marché) était de 26 670€ TTC
- L'offre de la Société RMCL (pour la partie retenue au marché) est de 21 933.60€
- La Commission des Travaux propose de retenir l'offre de la Société RMCL et d'envoyer l'Ordre de Service de début des travaux à compter du lundi 28 septembre 2020

#### **D) Mission ALTEREO**

- Pour rappel, la Commune est tenue de mettre en conformité nos réseaux d'assainissement, à savoir réaliser la mise en séparatif de nos réseaux pour enlever les eaux pluviales qui engendrent des dysfonctionnements sur la STEP.
- Il a été La Commune d'Ydes a confié au Cabinet ALTEREO, l'inspection télévisuelle des réseaux sur des secteurs identifiés précédemment sensibles pour lesquels des travaux sont pressentis : le secteur du Collège, l'Avenue de la Libération et la voie verte, l'Allée de la Gravière, l'Avenue de la Libération sud, l'Avenue de la Libération Lagnac, secteur Lapeyre/Rue Dr Basset, secteur amont de l'ancienne STEP.
- Une réunion a eu lieu en mairie le 26 août 2020 en présence de Julie AUDONNET(ALETREO), Frédéric DAUCHIER (agent mis à disposition par la Communauté de Communes pour la gestion de la station d'épuration), Philippe CRUMEYROLLE, Guy VIGNAL, et René BERGEAUD.
- Cette réunion comportait deux volets :
  - 1<sup>er</sup> volet : Identifier les points critiques pour pouvoir planifier et budgétiser un entretien préventif annuel
  - 2<sup>ème</sup> volet : faire le point sur l'avancement des ITV
- SANICENTRE est intervenu pour réaliser l'inspection télévisuelle
- Le levé topographique a été réalisé par le Cabinet CROS
- Compte tenu du retard pris en raison du COVID, le rapport ne sera pas présenté avant octobre 2020
- Julie AUDONNET propose que la Commune se rapproche de SANICENTRE qui a réalisé le passage caméra pour avoir la localisation des points critiques plus rapidement si nécessaire.

#### **E) Aménagement d'un parking en bordure de la Rue du Docteur Alfred Basset**

- Les travaux sont terminés, le marquage au sol a été réalisé
- Le montant des travaux s'élève à **28 273.42€ TTC** : une 1<sup>ère</sup> situation (aménagement global) pour un montant de 22 461.01€ TTC et une 2<sup>ème</sup> situation (enrobé et marquage au sol) pour un montant de 5 812.41€ TTC
- Le marché attribué à l'entreprise Bos était de **25 842.50€ HT** soit **31 011.00€ TTC**

#### **F) Matériel des Services Techniques (proposition de renouvellement)**

- **Désherbeuse**  
Une demande de subvention a été déposée. Ce matériel sera acheté après l'accord de subvention. A cet effet, Patrice MAURIO présente à l'Assemblée des photos d'utilisation d'une machine à déssherber.
- **Petit camion utilitaire de 3.5t**  
Le Conseil Municipal a validé la location longue durée pour le remplacement de l'IVECO. Dans l'attente de la livraison du camion neuf, Renault Truck nous a prêté un camion qui est arrivé aux services technique début septembre.
- **Véhicule de liaison.**  
Comme prévu, un Renault MASTER également en location longue durée a été livré début septembre,
- **Petit matériel**  
L'acquisition de débroussailluses à dos est réalisée. Reste à affecter une caisse à outils par véhicule (nominative) pour optimiser les déplacements.

#### **G) Sollicitations**

- **Vitesse excessive à Ydes Bourg :**  
Une demande de subvention a été déposée au titre des amendes de police. Ce dossier devra faire l'objet d'une validation par le Conseil Départemental.
- **Demande de raccordement au réseaux EU Impasse Blaise Pascal**  
Cette demande est prise en compte dans le marché « Divers petits travaux »
- **Demande de travaux Impasse Blaise Pascal**
  - Mur de soutènement au droit de la propriété de Monsieur BLANCHET : la commande a été adressée à l'entreprise BOUTIN pour un montant TTC de 8 110.36€
  - Drainage d'un fossé : ces travaux seront réalisés en régie à l'automne

#### **H) Questions diverses**

- **Stop effacé au carrefour de la Route de la gare de Saignes et celle d'Ydes-Bourg.** A signaler au Département.
- **Taille des haies :** la commission envisage la suppression de la haie située entre la main courante du stade et la clôture située en bordure de l'Avenue Roger Besse. Cette modification permettrait de remodeler le terrain pour en faciliter l'entretien
- Une demande a été formulée pour rajouter des **bancs en bordure de l'avenue de Libération à proximité de la piste verte.** Emplacement à déterminer dans le respect de l'accessibilité.
- **Eclairage public :** Elagage à réaliser au droit des lampadaires car les branches des arbres se sont développées et masquent la lumière : Rue de la Fontaine à Fanostre et au terrain de pétanque de la Marquise d'Ydes-Centre.

### **➤ S.D.E.C. – Eclairages Publics supplémentaires (Rapporteur : M. René BERGEAUD)**

Après avis favorable de la Commission des Travaux, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de confier les travaux d'éclairages publics supplémentaires Impasse du Puy Dieu, Rue du Coudert, La Forêt et à Ydes-Bourg, au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 14 415.98 € H.T. avec participation financière de la Commune à hauteur de 50 % du montant de ces travaux, soit 7 207.99 € H.T.

Votants : 19

**Pour** : 19 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

## ➤ **Attribution du marché « Divers petits travaux 2020 »** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Patrick BOS, concerné par cette affaire, ne prend pas part au débat ni au vote.

Après avis favorable de la Commission des Travaux, le Conseil Municipal attribue le marché « Divers petits travaux 2020 » (Rue de la Font Grande, Avenue Roger Besse, Impasse Blaise Pascal et Rue du Puy de Guéry), à l'entreprise RMCL (sous-traitant déclaré SARL BOS), pour un montant de 18 278.00 € H.T., soit 21 933.60 € T.T.C.

Votants : 18

**Pour** : 17 voix

**Abstention** : 1 voix (Christian MAURIO)

**Contre** : 0 voix

## 7. **ENFANCE, JEUNESSE, NOUVELLES TECHNOLOGIES** (Rapporteur : Mme Céline BOSSARD)

### ➤ **Révision de la Charte du Conseil Municipal des jeunes**

Le Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) a été créé en 2015 par l'ancienne Municipalité. Ces jeunes, au nombre de 18, sont élus pour 3 ans, et regroupent les classes de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>.

A cet effet, le Conseil Municipal, par délibération n°083-2015 en date du 25 septembre 2015 a validé la Charte du C.M.J. et créé un Comité de Pilotage.

Le C.M.J. a mené à bien de nombreux projets : Terrain multisports, labyrinthe végétal, création d'une association « Les K'Ydes », organisation de manifestations (Fête des K'Ydes, Nettoyons la nature, etc...).

Cependant, la participation des jeunes élus de 6<sup>ème</sup> posent plusieurs problèmes :

- Ils ne peuvent pas participer aux élections car celles-ci ont lieu sur le temps scolaire en partenariat avec le Groupe Scolaire La Fayette. Le Collège Georges Brassens accueillant des enfants de toutes les communes du secteur, ne peut se joindre à cet événement.
- Il est souvent difficile de les faire participer aux projets quand ceux-ci bénéficient de la coopération de l'école.
- Les élus de 6<sup>ème</sup> montrent majoritairement une baisse de motivation.

Compte tenu de ces remarques, et après avis favorable du Comité de Pilotage, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réviser la Charte du C.M.J. en supprimant, notamment, la participation des 6<sup>ème</sup> au C.M.J., ce qui entraîne une réduction de l'effectif. Ainsi, de 18 jeunes conseillers, le C.M.J. passerait à 12 jeunes élus pour 2 ans (et non plus 3 ans).

Par ailleurs, afin de pallier l'irrégularité du nombre de sièges à pourvoir, seuls, les élèves de CM1 pourront se proposer comme candidats. Ainsi, chaque année, 6 élèves de CM1 seraient élus pour 2 ans. Cela permettrait de renouveler la moitié de l'effectif chaque année et de redynamiser le groupe.

Votants : 19

**Pour** : 19 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

## 8. **QUESTIONS DIVERSES**

### • **Point sur l'Unité Parkinson d'Ydes**

Pauline BRETHERMÉ informe l'Assemblée de ses inquiétudes quant au devenir de la structure face à l'absence de financement par l'Agence Régionale de Santé.

### • **Travaux annoncés dans le programme de l'équipe municipale**

Les projets annoncés lors des élections municipales (club-house, salle multisports, construction de la halle couverte, résidence pour les aînés) doivent être chiffrés par des bureaux d'études pour connaître les montants des investissements à prévoir.

Toutefois, des dossiers actuels importants (mise en accessibilité des bâtiments, voirie, mise en séparatifs des réseaux d'assainissement, traverse d'Ydes) ne permettent pas à la Municipalité de prévoir, dans l'immédiat, un calendrier de ces travaux.

Par ailleurs, ceux-ci doivent être discutés et travaillés dans chaque Commission.

### • **Etude de financement et de mise en place de panneaux numériques d'information à l'entrée de la Commune**

La Communauté de Communes Sumène-Artense prévoit d'installer ces panneaux aux entrées Nord et Sud de la Commune. Celle-ci sera donc contactée pour connaître l'avancée de ce dossier.

### • **Arrosage du Stade des Plaines**

Des financements au niveau environnemental existent pour l'installation de réserves pouvant contenir de l'eau de récupération.

### • **Forum des Associations et Tour de France**

Le Maire et Bernard BOUVELOT remercient les élus et les services techniques ayant participé à l'organisation du Forum des Associations. Il en va de même pour la décoration du rond-point « Sumène-Artense » aux Quatre Routes à l'occasion du passage du Tour de France.

### • **Utilisation du Stade des Plaines par les associations (Foot/Rugby)**

Le R.C. d'Ydes commence, dès samedi, ses 1<sup>ers</sup> entraînements d'école de rugby. Le club de Football et le Collège section sportive utilisent également les équipements du Stade.

Par ailleurs, il est indiqué qu'un des éclairages du terrain d'honneur ne fonctionne plus.

### • **A.G. associations**

- Ecole de Foot Sumène-Artense : Patrice MAURIO a assisté à l'Assemblée Générale du Club avec un bureau motivé et dynamique et qui est composé de 13 éducateurs. Des vêtements seront offerts cette année aux 130 enfants qui sont domiciliés dans 24 Communes. Recherche possibilité d'entente avec Riom-es-Montagnes et Condat.

- Amicale Laïque d'Ydes : Clotilde JUILLARD informe l'Assemblée de la participation de 164 adhérents regroupés dans 4 sections (ski, randonnée, gymnastique personnes âgées et aquagym).

- Ydes Athlétisme : Marc LASSAGNE et Bernard BOUVELOT indiquent que le Club, fort de 80 licenciés, a renouvelé ses manifestations pour cette saison

### • **Salle de Judo**

Christian MAURIO fait part de l'état de la salle qui nécessiterait des travaux de rénovation, notamment, au niveau des portes et fenêtres. Les dirigeants du Club de Judo doivent se manifester auprès de la Mairie afin d'évoquer ces problèmes et voir les aménagements à réaliser.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.*

**Alain DELAGE**  
**Maire d'Ydes**